

S I A



Avocats | Attorneys | Advocaten

Construire une Startup solide en RDC
Les 5 erreurs juridiques à éviter
- Série en 5 épisodes -

Une série de 5 newsletters pour sécuriser la croissance des startups en RDC

Pour accompagner les fondateurs congolais et toute la communauté entrepreneuriale autour de la Startup Act, nous lançons **une série de cinq newsletters** consacrées aux erreurs juridiques les plus fréquentes rencontrées par les jeunes entreprises en RDC.

Chaque édition analysera une erreur majeure, expliquera ses conséquences, et proposera des solutions pratiques pour structurer une startup capable de croître, lever des fonds et attirer des investisseurs.

L'écosystème entrepreneurial en République Démocratique du Congo (RDC) connaît un essor remarquable notamment avec l'adoption de la Startup Act (Ordonnance-loi n°22/030 du 8 septembre 2022). Mais derrière l'enthousiasme de la création de valeur se cachent des **pièges juridiques** qui fragilisent les fondations des jeunes entreprises, surtout celles ambitionnant de lever des fonds ou d'attirer des investisseurs.

Ne pas anticiper ces risques expose à :

- ✓ redressements fiscaux
- ✓ paralysie administrative
- ✓ perte du label startup
- ✓ difficultés de gouvernance
- ✓ impossibilité d'attirer des investisseurs
- ✓ sanctions et litiges entre associés

Cette première édition ouvre la série avec un sujet fondamental : la structure juridique, un choix souvent sous-estimé mais déterminant pour toute startup qui ambitionne de devenir scalable.

Épisode 1/5 – Choisir une structure juridique inadaptée au scaling

La forme juridique n'est pas une simple formalité : c'est le socle d'une startup scalable.

Trop de fondateurs pensent que « toute structure fera l'affaire ». C'est une erreur stratégique majeure.

En effet, la forme juridique est la robe de mariée de votre entreprise : mal ajustée, elle transforme chaque démarche en source d'inconfort administratif, fiscal ou social.

✘ Le piège le plus courant : l'Entreprise individuelle

Souvent choisie pour sa simplicité et son coût réduit, elle est pourtant totalement inadaptée aux startups en RDC.

Elle expose les fondateurs à des risques majeurs :

- **Une responsabilité illimitée** : confusion entre patrimoine personnel et professionnel.
- **L'impossibilité structurelle d'accueillir des investisseurs** : aucune ouverture du capital possible.
- **Un blocage de tout financement** : l'entreprise doit être transformée avant toute levée de fonds.

L'entreprise individuelle peut convenir à un commerçant ou à un freelance, mais reste inadaptée pour les startups technologiques ou les entreprises en croissance rapide.

✔ L'option stratégique : La Société par Actions Simplifiée (SAS)

Si la SARL est la forme la plus communément reconnue, la SAS est le véhicule privilégié des investisseurs car elle offre une **liberté statutaire exceptionnelle** :

- Une gouvernance sur mesure (droits de veto, organes de contrôle, révocabilité ad nutum).
- La possibilité de créer différentes catégories d'actions, dont les actions de préférence indispensables en capital-risque.
- Des outils d'intéressement (BSPCE-like) pour les employés clés et une grande flexibilité des cessions.

⚠ Le vrai problème : l'absence d'anticipation

Dans la plupart des cas, les difficultés ne proviennent pas tant du choix d'une mauvaise forme juridique que du manque d'anticipation au moment de la création.

Les erreurs les plus fréquentes incluent :

- l'utilisation de statuts standards non adaptés au capital-risque ;
- une gouvernance non définie ;
- l'absence de clauses essentielles (anti-dilution, liquidité, sortie, drag/tag-along...) ;
- l'absence d'un conseil spécialisé.

Cette absence d'anticipation conduit, au moment où un investisseur se manifeste, à devoir engager un Clean-Up statutaire coûteux et souvent urgent : mise à niveau des statuts, clarification de la gouvernance, réorganisation du capital... le tout à un moment critique de la négociation.



Que retenir ?

- ✓ La forme juridique est un élément stratégique, pas administratif.
- ✓ L'entreprise individuelle doit être évitée pour toute startup ambitieuse
- ✓ La SAS constitue aujourd'hui la structure la plus adaptée au scaling et à l'entrée d'investisseurs.
- ✓ Ce n'est pas le choix de la forme qui pose problème, mais l'absence de préparation et de vision.
- ✓ Votre structure juridique doit correspondre à l'entreprise que vous bâtissez, pas seulement celle que vous êtes aujourd'hui.

► **Dans la prochaine édition (2/5) nous aborderons un piège souvent fatal aux jeunes entreprises : le défaut d'immatriculation et les conséquences sur l'accès au label Startup.**

Besoin d'accompagnement ?

SIA Avocats accompagne les startups dans la structuration juridique, la gouvernance, les levées de fonds, la propriété intellectuelle et la fiscalité en RDC.

Maguy Banthi Avocate
 associée
m.banthi@sia.legal

Jean-Michel Trésor
 Avocat associé
jm.tresor@sia.legal

Benjamin Bakadisula
 Avocat associé
b.bakadisula@sia.legal

(RDC) Silikin Village - Concession
 COTEX / 63 Avenue Colonel Mondjiba - Kinshasa

(BE) Rue Souveraine 94-96
 B-1050 Bruxelles

M. +243 854 821 548 | +32 2 318 06 07

www.sia-avocats.be / www.afrique.sia-avocats.be / africa@sia.legal